



Genève, le 29 octobre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Nouveau quartier des Grand-Esserts à Veyrier: Un accord trouvé qui respecte la volonté populaire et un développement pragmatique du chantier

Le 15 septembre 2026, le Conseil municipal de Veyrier votait une résolution destinée à modifier certains effets liés au phasage en deux étapes de la construction du quartier des Grands-Esserts. Ce développement par étapes avait été acté dans un accord passé entre le comité référendaire, les autorités communales et cantonales ainsi que les opérateurs urbains, accord contresigné par la commune et les autres opérateurs. Or, cette résolution remet en question le développement échelonné voulu par la population veyrite. Une solution pragmatique a été aujourd'hui trouvée, permettant de concilier le respect de la volonté populaire sans fragiliser les dimensions économiques, sécuritaires et sociales des chantiers à venir.

Après consultation du Conseil administratif de la commune de Veyrier, M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), a rencontré les représentants du comité référendaire afin de trouver ensemble une solution réaliste qui réponde aux enjeux du développement de ce quartier tout en respectant l'esprit de l'accord signé.

Les parties ont validé un principe concernant les autorisations de construire de la pièce urbaine Nant 1 (bâtiments CPEG et FIVV) et de l'esplanade Jean-Piaget. Les planifications et autorisations de construire pourront être immédiatement instruites dans leur ensemble mais seront délivrées en deux temps.

Les sous-sols et les espaces publics de l'ensemble des pièces pourront être construits dans la première étape en même temps que l'immeuble de la CPEG, puis viendra le bâtiment de logements de la FIVV avec la délivrance de l'autorisation de construire à partir du 1^{er} janvier 2031 pour respecter l'accord signé après le référendum en 2022. Il sera ainsi possible de réaliser les chantiers sans que soit produit un seul logement surnuméraire aux 800 logements de la première étape.

Ce traitement administratif maintient une coordination d'ensemble pour ce quartier, limite partiellement les surcoûts et permettra de réaliser la quasi-totalité de l'Esplanade Jean-Piaget, trait d'union piéton pour tout le quartier. Il évite également des chantiers qui s'éternisent péjorant la vie des futurs habitants de ce quartier.

Une confirmation formelle de cet accord parviendra sous peu à l'ensemble des parties.

M. Nicolas Walder tient à remercier le Conseil administratif de Veyrier, ainsi que les membres du comité référendaire pour leur volonté commune d'avancer de manière pragmatique afin

d'assurer la qualité de ce nouveau quartier tant attendu par la population genevoise.

Pour toute information complémentaire :

DT: Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, pauline.desalis@etat.ge.ch, T. 076 304 20 66

Référendaires: Jean-Eudes Gautrot, président du comité référendaire, T. 022 301 01 91